

MAIRIE DE MARTEL

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu – Synthèse de la séance du jeudi 20 mai 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt mai à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du palais de la Raymondie, sur convocation en date du 14 mai 2021 adressée par le maire et sous la Présidence de Monsieur Raphaël DAUBET, Maire.

PRESENTS : DAUBET Raphaël – maire, Yannick OUBREYRIE – 2nd adjoint, Marie-France SOURZAT – 3^{ème} adjointe, Michel LEVET – 4^{ème} adjoint, Sylvie COUMES – 5^{ème} adjoint, Colette VERGER, Jacques MORDRET, Christine HENON, Christophe GUINOT, Olivier GIL, Jérôme ARESTIER, Frédéric VERGNES, Christian FAGES, et Pierre VERDIER

ABSENTS : Michèle FOURNIER-BOURGEADE **donne pouvoir** à Raphaël DAUBET

Marianne MONIER **donne pouvoir** à Christine HENON

Sandrine BERGOUGNOUX **donne pouvoir** à Marie-France SOURZAT

Madeleine CAYRE **donne pouvoir** à Christian FAGES

Jean-Pascal TESSEYRE **donne pouvoir** à Christian FAGES

Secrétaire : Christine HENON , désignée à l'unanimité

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30 et constate que le quorum est atteint.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Christine HENON est **désignée à l'unanimité**

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur le maire demande à l'Assemblée s'il y a des observations sur le procès-verbal du 08 avril 2021.
Aucune autre observation n'étant faite, le procès-verbal du 08 avril 2021 est **adopté à l'unanimité**.

3. PRESENTATION PROJET PARC MONTI

Rapporteur : Etienne ROBY - BET DEJANTE

Le bureau d'Etudes DEJANTE présente au conseil municipal l'esquisse v4 concernant le projet d'aménagement du parc Monti.

Des modifications ont été apportées à la première version de l'avant-projet sommaire.

Ce projet concerne :

- Aménagement d'un city stade
- Aménagement d'un skate Park
- Création d'une plaine des jeux avec parcours de santé
- Réaménagement espaces de parking
- Création verger
- Création d'un plan d'eau

Il est rappelé que le projet city stade et skate Park a déjà fait l'objet de demandes de subvention et concernera la phase 1 du projet global.

Il est prévu un phasage dans les travaux qui sont estimés, à ce stade, à 489514.967 € HT.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de :

- Retenir les orientations d'aménagements de l'esquisse v4
- D'autoriser le lancement de la phase avant-projet

Adopté à l'unanimité

4. PRESENTATION DOSSIER BOURG-CENTRE

Rapporteur : David ESTEBAN - CAUVALDOR

La Commune de Martel s'est engagée dans le dispositif régional de développement et de valorisation des « Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Cet engagement s'est traduit par l'élaboration du dossier de pré-candidature avec l'accompagnement technique des services de Cauvaldor.

Cette élaboration a fait l'objet d'une mobilisation conséquente des élus municipaux et des membres de la commission extramunicipale, dans le cadre d'ateliers de travail organisés par les services de Cauvaldor.

Objectif du contrat cadre

Ce contrat cadre a pour objet d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Martel, vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité,
- Le développement de l'économie et de l'emploi,
- La qualification du cadre de vie, qualification des espaces publics et de l'habitat,
- La valorisation des spécificités locales, patrimoine naturel, architectural, culturel, etc.

L'ensemble s'inscrivant dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le Programme Opérationnel d'Actions dès 2021 des projets sur le territoire de la Commune de Martel.

Adopté à l'unanimité

5. CONVENTION ADHESION DISPOSITIF PVD (PETITES VILLES DE DEMAIN)

Rapporteur : Raphaël DAUBET

Martel a été retenue pour intégrer le programme « Petites villes de demain » avec six autres communes du territoire : Biars-sur-Cère, Bretenoux, Gramat, Martel, Saint-Céré, Souillac et Vayrac.

Monsieur le maire expose que le programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes exerçant une fonction de centralité les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Il comprend trois piliers : le soutien en ingénierie, l'accès à un réseau et le financement dur des mesures thématiques ciblées.

« Petites villes de demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Il s'agit d'une démarche partenariale entre la commune, CAUVALDOR, l'Etat et les autres partenaires volontaires. Monsieur le maire indique qu'un chef de projet sera recruté, par CAUVALDOR, pour assurer le pilotage opérationnel du projet pour le compte de la commune de Martel et de Vayrac.

Il convient de signer une convention d'adhésion pour élaborer et consolider la stratégie de « revalorisation » et de désigner deux élus pour siéger au comité de projets. Il a été proposé de désigner Monsieur Raphaël DAUBET et de proposer Yannick OUBREYRIE.

Adopté à l'unanimité

6. PRESENTATION POLITIQUE DE SANTE CAUVALDOR : ReMed et Prépapass

Rapporteur : Thierry CHARTROUX – Vice-président Services à la population

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il a été interrogé par plusieurs élus sur la problématique de la désertification médicale.

Face au constat de l'inégalité d'accès au soin dans les territoires ruraux, Monsieur le maire a tenu à faire intervenir le vice-président « Services à la population » de la communauté de communes CAUVALDOR afin de faire un point sur les travaux en cours. En effet, CAUVALDOR s'est déjà emparée de cette problématique.

Monsieur Thierry CHARTROUX dresse le portrait de la politique de santé menée par la communauté de communes sur tout le territoire.

Il s'est arrêté sur deux dispositifs à venir :

ReMed qui consiste en une action incitative d'installation de médecins généralistes. En effet, le territoire de CAUVALDOR est pourvu de plusieurs maisons de santé (public et privé) opérationnelles qui permettent une installation rapide de professionnels de santé.

Intervention Michel LEVET : Monsieur LEVET demande si ce dispositif concerne tous les professionnels de santé.

Réponse de Monsieur le maire : Monsieur le maire répond que ce dispositif est lancé uniquement pour l'installation de médecins généralistes dans un premier temps. Au vu du retour de l'opération, l'action pourra s'étendre aux spécialistes.

Intervention Pierre VERDIER : Monsieur VERDIER pense qu'il est important de rechercher des spécialistes.

Intervention Sylvie COUMES : Madame COUMES précise, effectivement, qu'il faudrait se saisir très vite de cette problématique car il y a urgence sur l'accès aux soins notamment chez les spécialistes sur le territoire. Le délai d'obtention d'un rendez-vous ne fait qu'accroître et en décourage beaucoup.

PrépaPass qui permet de réaliser un parcours scolaire tourné vers les métiers de la santé en partenariat avec le lycée de Saint-Céré.

Intervention de Christian FAGES : il salue cette initiative. Il a eu l'occasion de participer à un programme similaire sur un autre territoire qui a vraiment porté ses fruits.

Cette politique de santé menée par CAUVALDOR montre que les élus du territoire se préoccupent de l'amplification des déserts médicaux et mettent en place des actions pour endiguer cette dynamique car le territoire possède beaucoup d'atouts pour accueillir de nouveaux praticiens.

7. PERMIS DE VEGETALISER

La commune de Martel souhaite encourager l'implication des habitants souhaitant promouvoir le développement de la biodiversité.

Une charte précise le cadre des initiatives de végétalisation de l'espace public communal par les habitants, les associations ou collectifs.

Cette démarche est partie du constat que la ville de Martel est une ville très minérale. Elle s'inscrit dans la volonté de rendre l'habitant qui le souhaite, acteur de la qualité de son environnement.

Il s'agit ainsi de promouvoir les principes suivants :

- Favoriser le respect de l'environnement
- Favoriser la biodiversité
- Créer du lien social entre les habitants
- Participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie

Une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sera accordée par la mairie d'une durée de 3 ans après une étude préalable par le service technique.

La municipalité a voté une enveloppe de 2000€ soit 40€/personne à utiliser dans toutes les jardineries de Cauvaldor.

Monsieur le maire tient à remercier tous les membres de la commission « Développement durable et cadre de vie » pour le travail fourni sur ce dossier.

Adopté à l'unanimité

8. BIBLIOTHECAIRE ITINERANTE

Rapporteur Sylvie COUMES

Dans le prolongement de l'engagement de la commune de Martel en 2020 à ce dispositif, CAUVALDOR souhaite maintenir le développement d'une politique culturelle sur son territoire.

C'est en ce sens que le lundi 17 mai, une réunion s'est tenue à Vayrac, en présence de Sylvie COUMES, adjointe à la culture et Marie-France LAVAL, référente des bénévoles de la médiathèque de Martel.

Ce dispositif consiste à la mise en place d'une équipe de deux bibliothécaires qui viendrait à la demande en point d'appui des bénévoles sur les bibliothèques. Au-delà de l'**aide technique**, propre à la gestion d'un point lecture, l'équipe déployée participerait au **développement d'actions culturelles communes** (contes et lectures à destination des écoles, structures petite enfance et tout public sur les points lecture...) et à la **valorisation de nouveaux services à travers la communication** (médiathèque numérique, tablettes, liseuses...) et ainsi faciliter l'accessibilité aux livres et plus largement à la culture.

La commune de MARTEL confirme sa volonté de s'inscrire dans ce projet et signera la convention pour une durée d'un an. A la fin de cette première année, le dispositif pourra être reconduit.

Adopté à l'unanimité

9. CONVENTION CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE)

Rapporteur : Yannick OUBREYRIE

Lors de la dernière séance du conseil municipal, Madame Corine COGNE, comptable public, avait sollicité Monsieur le maire sur la possibilité d'expérimenter un compte financier unique (CFU) à partir de l'exercice 2022.

Pendant toute la durée de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion.

Pour se faire, les collectivités expérimentatrices doivent passer une convention avec l'Etat, après délibération de l'assemblée.

Monsieur le Maire précise que le C.F.U a vocation à devenir, à partir de 2023, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens si le législateur le décide ainsi.

Adopté à l'unanimité

10. RECRUTEMENT VACATAIRES

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter deux vacataires pour effectuer des travaux de propreté et pour la période du 01 juillet au 31 août 2021 soit un vacataire pour le mois de juillet et un vacataire pour le mois d'août afin de venir renforcer l'équipe technique. Cela permettrait à nos jeunes administrés de bénéficier d'une première expérience professionnelle.

11. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Question Christian FAGES : situation internat du collègue

Les élus de l'opposition ont été interpellés par des parents d'élèves sur la suppression de l'internat du collègue. Ils regrettent cette décision du rectorat.

Question Christian FAGES : route de Creysse/vitesse

Monsieur FAGES se fait l'écho de riverains de la route de Creysse qui se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes de la sortie de Martel jusqu'à La Vaysse.

Réponse de Monsieur le maire : Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'une route relevant de la compétence du Département et qu'il fera le relais avec les services du STR.

Question Christian FAGES : panneau publicitaire pétanque

Monsieur FAGES s'interroge sur les banderoles publicitaires placées à la Fontanelle et demande qui les a installées ?

Réponse Olivier GIL : Il s'agit des banderoles de sponsors de l'association de pétanque. Une intégration plus harmonieuse pourra être envisagée.

Question Christian FAGES : trafic poids lourds

Monsieur FAGES relate une situation de transit de poids lourd transportant des matières dangereuses dans Martel. Cette situation rappelle la problématique de l'augmentation de la circulation des poids lourds à Martel. Il se pose la question de l'application de l'arrêté pris par l'ancienne municipalité.

Réponse de Monsieur le maire : Je suis mobilisé depuis plusieurs mois sur la question des poids lourds à Martel. J'ai rencontré à ce sujet plusieurs associations et j'ai participé à des réunions de travail avec le Département du Lot et celui de la Corrèze. Il faut avoir une vue globale du sujet. On s'oriente vers une stratégie d'amélioration de l'existant et de répartition des flux.

Intervention de Pierre VERDIER : il rappelle l'irrégularité de cet arrêté car un tel arrêté doit être motivé et extrêmement détaillé.

Question Colette VERGER : rendre piéton le cœur de Martel.

Réponse de Monsieur le maire : cette question n'est pas réglée, à ce jour. Rendre piéton le centre de Martel répondra à une concertation des riverains et un travail plus approfondi sur l'appréhension du domaine public pendant la saison estivale.

Information Sylvie COUMES : Madame COUMES informe le conseil municipal que la pergola a été installée devant la médiathèque et qu'une végétalisation de la structure sera faite prochainement.

Information Olivier GIL : Monsieur GIL informe que le site internet de la mairie est de nouveau actif mais beaucoup de données ont été perdues. Une mise à jour complète du site internet sera nécessaire. Une séance de travail sera prévue très prochainement avec les services de la mairie et l'hébergeur.

Question Pierre VERDIER : consommation d'énergie suite PCAET (Plan Climat Air et Energie Territorial).

Monsieur VERDIER souligne qu'il a participé à une première réunion de concertation sur le PCAET de CAUVALDOR. Il précise que pour atteindre une baisse de 40% de consommation d'énergie d'ici 2050, il est urgent de commencer à réduire nos consommations. Il souhaite que la commune de Martel s'engage dès à présent dans ce plan et en devienne même un acteur particulièrement actif.

« C'est le principal défi du XXIème siècle. » Les dépenses en énergie de la commune ((électricité, fuel et carburant) représentent aujourd'hui environ 100 000 € par an. En engageant des actions prochainement, la commune constaterait rapidement l'impact de sa politique en la matière. Un seul exemple : la commune pourrait réduire sensiblement, dès cette année, sa consommation d'électricité en éclairage public en regardant les actions réalisées par bien des communes du Lot.

Intervention Michel LEVET : Monsieur LEVET précise que des actions sont déjà identifiées en ce sens. Elles s'appuieront sur des recommandations faites par l'étude de Quercy Energie. Il rappelle qu'une enveloppe a bien été prévue dans le budget. Il précise également que l'éclairage de l'église s'arrête déjà à 22h.

Intervention Pierre VERDIER : Monsieur VERDIER souhaite qu'un plan d'éclairage soit débattu et validé par le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18.